

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ARDECHE DES SOURCES ET VOLCANS »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 04 Mars 2026

L'an deux mille vingt-six et le quatre mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du deuxième étage du Château de Blou, 12 Rue Pouget à Thueyts, sous la présidence de Monsieur Cédric D'IMPERIO, Président.

Membres afférents au Conseil communautaire	32	Date de convocation	26 Février 2026
Membres en exercice	32	Date de publication	26 Février 2026
Quorum (50 %)	17		
Membres présents	27	Secrétaire de séance	Pierre CHAPUIS
Membres absents (<i>y compris les procurations</i>)	5	POUR : 29	
Nombre de procurations	2	CONTRE : 0	
Membres qui ont pris part aux votes (<i>y compris les procurations</i>)	29	ABSTENTION : 0	

Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s	Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s	Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s	Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s
AUDIGIER Agnès	Procuration à J.-P. Reymond	D'IMPERIO Cédric	X	LAURENT Guy	X	PEREZ CANO Marcel	Procuration à J. Geiguer
BERTHON Patricia	X	FABREGES M France		LHOPITEAU Éric	Absent	REYMOND J. Pierre	X
BONNET Georges	X	FARGIER Gérard	X	MARTIN Nicolas	X	RIEU Dominique	Absente
BOUET Lynda	X	FIALON Dominique	X	MEJEAN Florian	X	ROBERT Karine	X
BOULONI Christian	X	GEIGUER Jacques	X	MORIN Frédéric	X	TERME Annie	X
BRUN Marc	X	GINEVRA Stéphane	X	MOULIN Jackie	X	TESTON Daniel	Absent
CHAPUIS Pierre	X	GUICHARD Cécile	X	NAHAS Sophie	X	VALETTE Alain	X
CONDOR Alain	X	HOUETZ Marion	X	PALLOT Thierry	X	VEYRENC Yves	X

Délibération N° 3.2026

Demande de réunion à Huis Clos - Délibération du conseil communautaire :

En application de l'article L. 5211-11 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire peut décider que la séance se tiendra à huis clos, à la demande de cinq de ses membres ou du Président, sans débat et à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

Le Président fait état d'une décision à prendre concernant la création de la ZAD de Thueyts.

Le Président expose que le point à l'ordre du jour concerne la création d'une zone d'aménagement différée à Thueyts.

Considérant que cette affaire fait actuellement l'objet d'un contentieux,

Considérant qu'avant le précédent conseil communautaire du 16 décembre 2025, un courriel adressé par le carrier impliqué dans le projet a exercé une pression directe sur les conseillers communautaires, compromettant la liberté et la sérénité de leur décision,

Considérant que la publicité des débats pourrait entraîner de nouvelles pressions ou tentatives d'influence, et révéler des informations stratégiques et sensibles liées au projet avant la prise de décision,

Le Président propose que l'examen du point relatif à la création de la ZAD de Thueyts se poursuive à huis clos, afin de protéger la liberté de délibération des élus, la confidentialité des informations sensibles, et la sérénité des débats.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer sur cette proposition.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide la poursuite de l'examen de ce point à huis clos.

Pour extrait conforme au registre des délibérations, Certifié exécutoire

A Thueyts, le 05 Mars 2026.
Le Président,
Cédric D'IMPERIO.

